



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

---

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 octobre 2018, le règlement no. 499-18 modifiant le règlement numéro 416-12 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux a été adopté.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la secrétaire-trésorière, situé au 795 Des Loisirs, à Saint-Blaise-sur-Richelieu, du lundi au jeudi de 7h45 à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 16h.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce cinquième jour d'octobre deux mille dix-huit.**

La secrétaire-trésorière et  
directrice-générale


  
Sophie Loubert

**Certificat de publication**

Je, soussignée, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 9h et 12h, le 5<sup>e</sup> jour d'octobre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5<sup>e</sup> jour d'octobre 2018.

La secrétaire-trésorière et  
directrice-générale

  
Sophie Loubert